



Développer et accompagner l'économie de la transition dans le département des Bouches-du-Rhône

Commission Exigence sociale, Prévention, Santé

Rapporteur: Bruno Huss

Rédacteur :

Conseil de Provence : Bruno Huss

Membres de la Commission :

Patrick-Antoine Soudais, Armand Benichou, Maxime Mery, Rolland Rizoulieres, Bruno Huss, Sylvie Bonin-Guillaume, Jacques Builles, Michèle Millepied, Victor Farina, Chantal Vernay Vaisse, Pierre Lauzat, Cyril Jouan, Maley Upravan





ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	5
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE	
L'E.S.S. DANS LES COMPETENCES DU DEPARTEMENT	8
Pourquoi mettre en place une politique transversale de soutien a l'economie sociale et solidaire ?	9
LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES DE LA C.R.E.S.S.	9
LA CHAMBRE REGIONALE DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUD PACA	10

Conseil de Provence – Etats Généraux de Provence #2



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La Loi sur l'ESS de juillet 2014 définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 :

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1. Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
- 2. Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
- **3.** Une gestion conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe ainsi un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées :

- Coopératives ;
- Associations;
- Mutuelles ;
- Fondations:
- Ainsi que certaines sociétés commerciales.

Le modèle économique des entreprises de l'ESS est variable selon les entreprises et le domaine d'activité : certaines des entreprises ont une production 100% marchande, d'autres s'appuient sur des ressources non marchandes voire non monétaires, publiques et privées. Elles partagent toutes le principe de non-lucrativité ou de lucrativité limitée. On parle pour les entreprises de l'ESS d'un modèle économique reposant sur une hybridation des ressources.

La majorité des structures de l'ESS, et notamment sa composante principale, les associations, mobilisent des ressources diverses (ventes de produits ou de services, subventions publiques pour les missions d'intérêt général qu'elles assurent, recettes d'activités, cotisations, dons, mécénat de compétence), sans oublier les contributions volontaires en nature (valorisation du bénévolat, prêt de locaux et matériel).

Une économie de la proximité

L'ESS est une économie de la proximité contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales. L'ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée, et est porteuse de nombreuses innovations : le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables.

Une économie de la transition dans les territoires

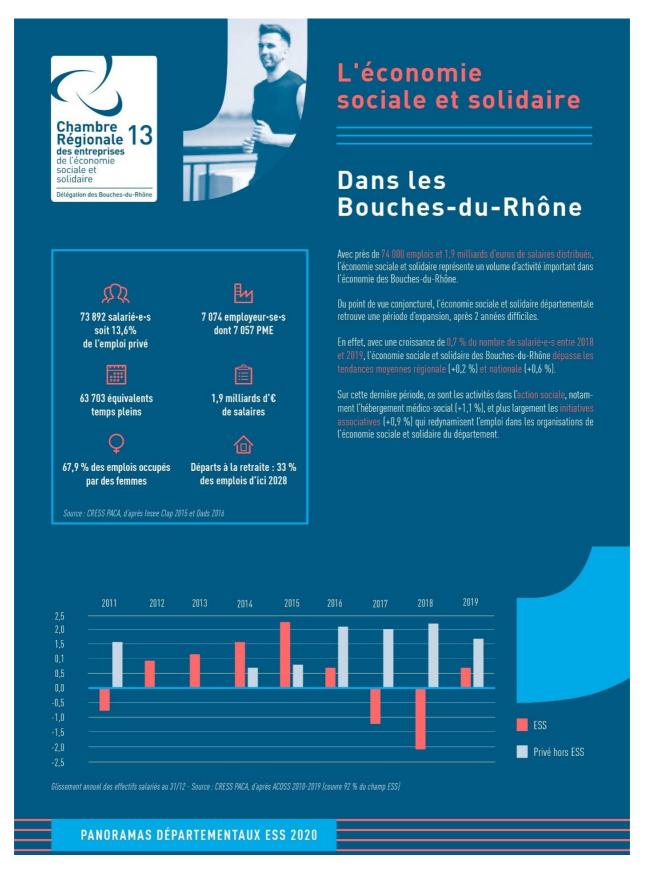
L'économie sociale et solidaire est plus largement une actrice de la transition des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen, et les générations futures.

Une économie participant à l'intérêt général

Par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, l'économie sociale et solidaire croise ainsi la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités. La mise en place d'une politique publique de soutien à l'économie sociale et solidaire permet de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires.



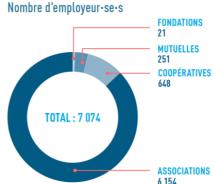
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE



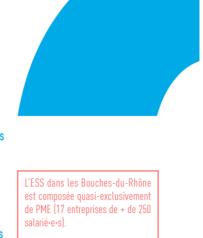
FORMES D'ENTREPRISES



Part de l'ESS sur le territoire 10,1% Part de l'ESS dans le privé sur le territoire 13,6%



Part de l'ESS sur le territoire 9,8% Part de l'ESS dans le privé sur le territoire 10,2%

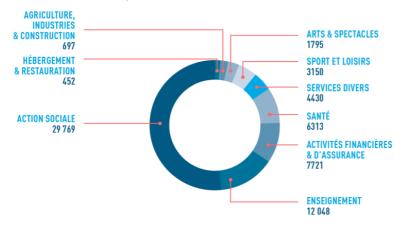


1 salarié•e du privé sur 9 travaille dans une association.

Source : CRESS PACA, d'après Insee Clap 2015

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de salarié-e-s ESS par activité



61774

L'action sociale est le secteur d'activité de 40% des salarié-e-s ESS du département.

L'ESS s'inscrit également dans une multitude de services : enseignement, banque et assurance, santé, sport et culture.

Source : CRESS PACA, d'après Insee Clap 2015

DANS LES TERRITOIRES

INTERCOMMUNALITÉS	NOMBRE DE Salarié-e-s	PART ESS DANS L'EMPLOI PRIVÉ	NOMBRE D'EMPLOYEUR-SE-S
Métropole Aix-Marseille-Provence	69 142	13,6%	6 504
• CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	3 100	17,2%	372
CA Terre de Provence	1 144	10,0%	187
- CC Vallée des Baux-Alpilles	910	12,4%	100

La Métropole Aix-Marseille-Provence représente 94 % de l'emploi ESS du département des Bouches-du-Rhône. L'économie sociale et solidaire dans l'agglomération ACCM emploie plus d'un salarié•e du privé sur 6.

Source : CRESS PACA, d'après Insee Clap 2015



SESSENPACA

Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chambre Régionale des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur

in CRESS-SUD

2 Place Félix Baret 13006 Marseille Tél +33 (0)4 91 54 96 75 www.cresspaca.org

f CRESSPACA

Panorama éco-conçu et imprimé sur du papier recy Imprimerie CCI : labels FSC, PEFC et IMPRIM'VERT

Avec le soutien de



Note méthodologique

Note méthodologique
Cette publication met en cohérence plusieurs sources
de données: INSEE Clap et Dads et ACOSS-URSSAF
Séquoia. Le champ couvert est celui des emplois ou
effectifs salariés au 31/12 occupants des postes dits
« non-annexes » (voir insee.fr), des salaires correspondant aux masses salariales brutes hors charges
patronales et des employeur-se-s dénombrés en
nombre d'établissements [siège de l'entreprise + les
éventuelles agences, bureaux...]. Les PME occupent
moins de 276 parsonnes moins de 250 personnes.



L'E.S.S. DANS LES COMPETENCES DU DEPARTEMENT

Tous les niveaux de collectivités sont concernés par le soutien à l'économie sociale et solidaire, dont les domaines d'action croisent toutes les politiques publiques.

Les conseils départementaux sont un partenaire incontournable de l'ESS, du fait de leur compétence autour des solidarités humaines et territoriales, dans ce domaine qui conjugue l'économie, le social, l'intérêt général et le développement territorial.

Les compétences de la collectivité départementale mobilisables pour soutenir les entreprises de l'ESS :

Culture, sport, tourisme & citoyenneté

Soutien aux associations sportives, aux acteurs culturels, aux structures d'éducation populaire et aux acteurs du tourisme solidaire, charte des engagements réciproques, mise en place d'une plateforme de collaboration et de financements participatifs pour des projets associatifs, comptoirs à initiatives citoyennes.

Personnes âgées (action sociale)

Aide aux structures associatives ou mutualistes d'hébergement ou d'aide au maintien à domicile de personnes âgées ou dépendantes, soutien aux associations d'habitat inclusif et intergénérationnel.

Soutien au développement local et appui aux territoires

Soutien en ingénierie (par exemple en matière de commande publique responsable), aide au maintien de services et d'équipements ruraux et revitalisation des commerces ruraux coopératifs ou associatifs, soutien aux foncières solidaires, soutien aux démarches de coopération et de mutualisation des acteurs de l'ESS (PTCE, soutien aux têtes de réseaux.

Gestion des collèges

Clauses sociales et environnementales dans la construction, dans l'entretien et dans la restauration collective, participation à une SCIC d'approvisionnement bio, local et/ou équitable,

Handicap (action sociale)

Soutien aux structures d'hébergement de personnes handicapées, soutien aux associations d'aide à l'insertion des personnes handicapées, soutien aux projets d'habitat inclusif.

Insertion (action sociale)

Insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA, soutien aux structures d'insertion par l'activité économique ou aux coopératives d'activités et d'emploi, place de l'ESS dans les actions relevant du Fonds social européen (FSE) géré par le département.

Protection de l'enfance (action sociale)

Soutien aux associations de protection de l'enfance et d'aide à la parentalité.

Accès aux soins de proximité

Aide à l'installation/maintien des professionnels de santé (centres de santé mutualistes, soutien à des SCIC de santé).

Agriculture et alimentation

Aide à l'installation ou au maintien de jeunes agriculteurs ; valorisation des circuits courts, plateforme de transformation et de conditionnement pour l'alimentation des cantines des collèges en produits bios ou locaux.



POURQUOI METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DE SOUTIEN A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

1. Pour répondre aux besoins des habitant.e.s et des entreprises

Au-delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitants. Associations d'aide à domicile ou de petite enfance, proposant des services accessibles à tous, associations culturelles et sportives, plateformes coopératives de mobilité..., contribuent à la qualité de vie et sont un élément essentiel de l'image du territoire. L'ESS contribue à l'émancipation de chacun, que ce soit par ses acteurs de l'éducation populaire, de la culture.

2. Pour assurer une cohésion sociale et territoriale

Mobilité accessible et durable, services de proximité, activités associatives et culturelles, développement économique local..., l'économie sociale et solidaire contribue à travers ses activités au lien social et à la cohésion territoriale. Elle croise les enjeux des politiques publiques menées par les collectivités locales : sociale, économique, culturelle, d'aménagement, politique de la ville.

En territoire rural comme urbain, l'ESS favorise le «vivre ensemble» et la lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination.

3. Pour soutenir la création d'emplois durables et la (re)localisation des activités

L'économie sociale et solidaire contribue à un développement "inclusif" qui crée des emplois non-délocalisables. Certaines entreprises contribuent également à l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi.

L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées. Face à la crise, les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui n'ont pas d'actionnaires à rémunérer (ex : coopératives) ont mieux résisté, même si aujourd'hui l'emploi associatif commence à être fragilisé.

4. Pour favoriser la transition écologique et la résilience des territoires :

L'une des dimensions souvent méconnues de l'économie sociale et solidaire est sa capacité d'innovation économique et sociale associant les habitants : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance,...

L'économie sociale et solidaire défriche de nouveaux modes de faire et participe activement à la transition écologique et à la résilience des territoires. Elle a été pionnière de filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques), de modes de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts), et des questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable).



LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES DE LA C.R.E.S.S.

1. Adopter une organisation de la transversalité dans la politique de soutien à l'ESS

- Au sein des services, l'ESS peut être rattachée à la direction des territoires ou de l'attractivité. Un.e chargé.e de mission référent au cabinet de la présidence ou un mandat de la direction générale peut faciliter la transversalité.
- Des référents ESS peuvent être désignés au sein des différentes directions, qui peuvent cofinancer des projets ESS.
- Des volets ESS peuvent être intégrés dans les appels à projets sectoriels.

2. Mobiliser la commande publique comme levier de transversalité

La commande publique, parce qu'elle concerne de nombreuses directions du département, est un levier important de transversalité pour favoriser le développement de l'ESS :

- Connaître les acteurs ESS du territoire et systématiser le sourçage.
- Utiliser les leviers du code de la commande publique pour cibler les structures de l'ESS.
- Elaborer une stratégie de développement des achats responsables ou un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - SPASER, dont l'élaboration associe les différents services de la collectivité et les acteurs économiques, notamment ceux de l'ESS.

3. Connaître et faire connaître l'ESS au sein de la collectivité

- La diffusion de la connaissance de l'ESS auprès de l'ensemble des élus et des agents est une condition essentielle pour que l'ESS puisse irriguer l'ensemble des politiques. Des formations croisées ESS / autre thématique, qui permettent d'élargir les connaissances, manières de faire et de penser au sein de chaque service. Elles permettent de mieux envisager les méthodologies opérationnelles afin de structurer des projets transversaux innovants.
- Des temps forts / rencontres autour de l'ESS peuvent être également l'occasion de diffuser l'ESS au sein des différentes directions du département, en organisant des ateliers thématiques (logement, mobilité, déchets, alimentation...), avec les élus en charge et des acteurs inspirants.

4. Agir en coopération avec les autres échelons territoriaux

- Inscrire l'ESS dans les contrats de territoire : visant à favoriser la coopération institutionnelle et avec les acteurs locaux au service du développement d'un territoire donné, ces contrats sont également des leviers de transversalité entre services.
- Permettre au département de contribuer aux conférences régionales de l'ESS: la loi ESS de 2014 prévoit la participation des collectivités et appelle les conseils départementaux à contribuer au volet ESS des SRDEII portés par les conseils régionaux.



LA CHAMBRE REGIONALE DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUD PACA

La CRESS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est le référent légal (Article 6 de la loi ESS du 2014) des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle représente et défend leurs intérêts. Elle est le porte- parole des entreprises de l'ESS de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des pouvoirs publics, des autres représentants des forces économiques et auprès des acteurs de la société civile.

Elle est présidée par Denis PHILIPPE, et administré par un conseil d'administration de 36 membres représentants les fédérations et têtes de réseaux du champs, élus par une assemblée générale de 450 entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de la Région.

Par sa vocation de type consulaire elle propose aux entreprises de l'économie sociale et solidaire des appuis politiques (fonction de plaidoyer) et des appuis techniques (fonction de services) qui favorisent leur consolidation et leur développement.

Pour aller plus loin, voir notamment :

- Portail régional de l'ESS : <u>www.cresspaca.org</u>
- L'offre de services de la CRESS: https://www.cresspaca.org/outils-et-services/nos-services/nos-services-aux-entreprises
- Portail du Salon Régional du Salon de l'économie d'avenir, ESS SUD: https://salon-ess-sud.org/



52 avenue de Saint Just 13004 MARSEILLE

Tel: 04 13 31 27 03

 ${\sf Mail:} \underline{\sf conseil.de.provence@departement13.fr}$

Site web: https://www.departement13.fr/conseildeprovence/

